

- Editorial :
Seule l'unité fait la force !!
Page 3
- Macron : trois réformes à haut risque
Pages 4 et 5
- Exiger, revendiquer, c'est avant tout être à jour de ses cotisations !
Page 5
- Le secteur des blanchisseries malmené
Page 6
- Négociation du protocole d'accord dans le cadre des élections professionnelles dans les entreprises : la fédération propose un nouvel article dans la partie « publication des résultats »
Page 7
- Chomarat renforce sa stratégie industrielle
Page 7
- 11 congrès de l'UCR à Bordeaux du 13 au 17 mars 2017
Page 8
- Nora Salhi nous a quittés !
Page 8

ÉDITORIAL

SEULE L'UNITÉ FAIT LA FORCE !!

MACRON : TROIS REFORMES À HAUT RISQUE





Malakoff Médéric lance la nouvelle démarche responsable
Entreprise territoire de santé qui intègre des services innovants
aux garanties d'assurance.

Orientation dans l'offre de soin, prévention, dépistage, coaching...
améliorent le bien-être des salariés et contribuent à la performance
des entreprises.

Pour en savoir plus :

entreprise-territoire-de-sante.malakoffmederic.com

Votre contact : contact-branches@malakoffmederic.com



malakoff médéric

SANTÉ • PRÉVOYANCE • RETRAITE

ÉDITORIAL

SEULE L'UNITÉ FAIT LA FORCE !!



**Maurad RABHI,
Secrétaire général.**

Nous y voilà ! Depuis quelques semaines, les français ont élu majoritairement, par choix ou par défaut, un jeune président de la République assumant clairement ce qu'il est, libéral et réformateur, de gauche et de droite à la fois, donc du centre. Tout cela pour éviter le pire, l'extrême-droite. C'est dans ce contexte particulier et inédit à la fois, que s'est terminée l'élection présidentielle !

Bien évidemment, en premier lieu, nous ne pouvons que nous satisfaire d'avoir échappé en France à ce vent nauséabond, populiste du repli sur soi et du rejet des autres, qui souffle à travers l'Europe et le monde.

Bien évidemment, en second lieu, personne n'est dupe non plus sur la politique économique et sociale que souhaite mettre en œuvre le nouveau président de la République pour relancer l'économie française.

Macron n'a pas encore écrit le premier article de la réforme du travail que déjà le Medef applaudit des deux mains !

Macron n'a pas encore écrit le pre-

mier article de la réforme du travail ou de la formation professionnelle, que déjà le Medef applaudit des deux mains et demande d'accélérer le pas. Le patronat va même jusqu'à demander de ne pas tenir compte de tout ce qui concerne la négociation interprofessionnelle, ni même de la concertation sociale. Le principal pour les patrons étant d'aller vite, quitte à balayer d'un revers de main l'article I du Code du travail qui oblige pourtant à une vraie concertation avec les partenaires sociaux avant toute modification du Code du travail (loi Larcher).

Tout cela n'augure rien de bon pour les salariés, les retraités, comme pour les demandeurs d'emploi

Tout cela n'augure rien de bon pour les salariés, les retraités, comme pour les demandeurs d'emploi. Ce n'est pas la méthode Macron qui va rassurer. En annonçant qu'il passerait la loi travail en pleine période estivale par ordonnance, afin de ne pas rentrer dans les détails de la loi travail et en un seul passage à l'Assemblée Nationale, cela a déjà fait bondir l'ensemble des syndicats.

Macron a bien compris qu'il fallait aller vite sur les réformes les plus clivantes. Son état de grâce étant déjà bien entamé. Dans le tout premier sondage sur la confiance accordée au président, il ne recueille que 45 %, alors que 46 % des sondés ne lui font déjà pas confiance !

Face à ce constat, la deuxième réforme du travail devant amener

Macron a bien compris qu'il fallait aller vite sur les réformes. Son état de grâce étant déjà bien entamé !

davantage de sécurité juridique, de flexibilité et de dérogation du droit pour le patronat est loin d'être gagnée si toutes les organisations syndicales savent faire preuve de lucidité afin de préserver l'intérêt général des travailleurs. Au-delà de résister, travaillons aussi à construire ensemble de nouveaux droits à proposer pour les salariés. Bien évidemment, il ne s'agit pas d'être naïf ou amnésique sur l'histoire sociale récente du mouvement syndical français, mais l'intérêt des travailleurs nous oblige à discuter et à examiner ensemble ce qui concrétiserait de l'espoir sur de nouveaux droits et ce qui ne serait pas acceptable et qui pourrait nous fédérer dans la rue. C'est à ce prix qu'ensemble, et seulement ensemble, les syndicats sont en capacité de créer ce mouvement de masse autour des salariés et de faire trébucher, dès sa première réforme, ce gouvernement !

Avancer et tracer toujours des perspectives progressistes pour les salariés sans jamais rien oublier, telle devrait être notre devise !

MACRON : TROIS RÉFORMES À HAUT RISQUE !

Le nouveau président envisage trois réformes pour le monde du travail : travail, formation professionnelle et assurance-chômage à mettre en œuvre très rapidement dans son quinquennat. Commençons ce travail d'explication de ces réformes au travers de ce qui s'est dit pendant la campagne.



Premièrement, la réforme du droit du travail doit multiplier les champs dérogatoires initiés par la loi El Khomri. Au-delà de l'organisation du travail, Macron souhaite rendre négociable, à l'échelle de l'entreprise par accord majoritaire, la durée légale du travail hebdomadaire. Cela serait la fin des 35 heures dans beaucoup d'entreprises et la remise en cause des heures supplémentaires.

De la même manière, un accord d'entreprise majoritaire pourrait remettre en cause les rémunérations des salariés dans les entreprises sans pour autant descendre en-dessous du Smic. Juste hallucinant !

D'autres sujets, comme la sécurité des salariés dans les entreprises, se négocieraient à

l'échelle de l'entreprise, sans tenir compte des obligations définies par le Code du travail. Cela serait une grave remise en cause des CHSCT. Il en profiterait pour fusionner toutes les instances de négociation en une seule pour toutes les entreprises (CE, DP, CHSCT).

Pour davantage de sécurité juridique pour l'employeur lors des licenciements des salariés, les indemnités dommages et intérêts, suite à une réparation demandée devant une juridiction, seraient plafonnées.

De même, l'employeur bénéficierait d'un nouveau droit dans

syndicat lorsqu'un accord est minoritaire (+ 30 % mais moins de 50 %) dans l'entreprise, voilà que Macron souhaite donner aussi l'initiative au patronat sur les accords minoritaires.



Deuxièmement, la réforme sur la formation professionnelle a comme objectif, ni plus ni moins, que de dynamiser tous les OPCA de branches qui collectent et forment les salariés d'un même secteur. Là aussi les choses sont claires, faire en sorte que chaque salarié reçoive sur son compte personnel

d'activité (CPA) la cotisation formation professionnelle obligatoire exigée aux employeurs, de 0,9 % du salaire mensuel de chaque salarié.

Là, les choses sont simples, les partenaires sociaux (Medef et syndicats) sont écartés de la réflexion poli-

tique de formation de branche, de la collecte et de la gestion. Macron souhaiterait que les Urssaf collectent et gèrent à la place des partenaires sociaux. Cela serait un big bang sur la formation professionnelle et la certitude que les entreprises ne formeraient, dans leurs plans de formation dans leurs entre-



l'entreprise, le « droit à l'erreur ». Ce nouveau droit remplacerait le « nul n'est censé ignorer la loi ». Ce principe permettrait de voir le Code du travail différemment et éviterait toutes les procédures pour délit d'entrave. Tous ces sujets vont venir très vite en débat cet été. Après le référendum à l'initiative d'un

prises, que les personnes déjà les mieux formées !



Troisièmement, la réforme de l'assurance-chômage.

Là, les angles restent ambigus et mal définis à ce stade. Macron a annoncé vouloir étatiser le régime de l'assurance-chômage dans un premier temps, avant de rétropédaler et d'annoncer une gestion tripartite (état, syndicats, patronat) de l'assurance-chômage. Il souhaite, en revanche, supprimer la cotisation chômage de 2,4 % que chaque salarié verse via sa fiche de paie en échange d'une garantie de droits, lorsqu'il se retrouve au chômage. Cette baisse de cotisation salariale dans le privé serait compensée par une augmentation de la CSG de 1,7 % pour tout le monde (salariés, privé / public, fonctionnaires, retraités).

Cette approche financière modifie les fondements de l'assurance-chômage définis en 1958. Ce n'est plus un système assurantiel qui garantit des droits à chaque personne involontairement privé d'emploi. Cela devient un système universel financé par, d'un côté l'employeur dont la cotisation restera à 4 % de la masse salariale, et de l'autre les salariés, les fonctionnaires et les retraités via les 1,7 % de la CSG.

Quant aux droits et devoirs des chômeurs, cela reste à voir. Apparemment les salariés démissionnaires, les indépendants (commerçant, agricul-

teur, employeur indépendant) ouvriront des droits nouveaux. Sur quelle base ? Mystère !

Macron n'explique pas non plus comment il compte résoudre le déficit de l'assurance-chômage, va-t-il réduire les allocations chômage, remettre la dégressivité ou durcir les conditions d'accès à l'assurance-chômage ? Tout est ouvert à ce stade et volontairement flou. La seule chose qu'il ait dite clairement, c'est qu'un chômeur ne pourrait plus refuser deux offres d'emploi, mais idem, il ne s'aventure pas sur le type d'emploi proposé. Sur la partie la plus sensible de cette réforme, le magicien Macron ne dit mot !

Ces trois réformes mises en œuvre et bout à bout, seraient une véritable régression des droits pour les salariés et les chômeurs et un véritable changement dans le financement de la protection sociale. Ce ne serait plus l'argent issu du capital des entreprises qui financerait la protection sociale (sécurité sociale, retraite, chômage), mais de plus en plus l'argent des salariés, des chômeurs, des retraités et des fonctionnaires, issu de l'impôt.

Les employeurs deviennent les grands gagnants en contribuant de moins en moins à la cohésion sociale de la France.

EXIGER, REVENDIQUER, C'EST AVANT TOUT ÊTRE À JOUR DE SES COTISATIONS !

Par moments, la fédération se doit d'interpeler les syndicats qui ne sont pas à jour de leurs cotisations. C'est actuellement le cas avec beaucoup trop de syndicats ou d'unions locales qui n'ont rien versé à CoGeTise de toute l'année 2016.

Jamais la fédération ne s'est retrouvée avec un taux de cotisations payées si bas en fin d'année. Ces périodes sont généralement plus calmes sur le plan revendicatif, alors n'hésitez pas à vous mettre à jour de vos cotisations.

L'idéal, pour un bon fonctionnement et éviter des tensions de trésorerie pour la fédération, serait un prélèvement automatique tous les deux mois.

Certains syndicats comme le syndicat THCB Haute-Loire ou le syndicat de Troyes fonctionnent de cette manière, pourquoi ne pas prendre de bonnes résolutions pour 2017 ?

La fédération compte sur votre engagement et votre rigueur !

LE SECTEUR DES BLANCHISSERIES MALMENÉ

A une semaine d'intervalle, les deux premiers groupes du secteur, Elis et Rentokill Initial ont fait parler d'eux en annonçant la volonté de modifier le périmètre juridique de leur groupe.

Le premier groupe français « Elis » que l'on connaît particulièrement bien dans notre fédération pour leurs méthodes de régression sociale, d'absence totale de dialogue social avec tous les syndicats autres que la CFTC,

vient d'annoncer sa volonté de s'agrandir encore, en faisant une offre de reprise à leur homologue britannique Berendsen.

Fort de 25.000 salariés, d'un chiffre d'affaires de 1,7 milliard d'euros et de plus de 500 millions d'euros d'excédent, Elis règne en seigneur sur la profession de la blanchisserie, n'hésitant pas à déstabiliser ses concurrents par des méthodes agressives. Ce monopole inquiète fortement la fédération CGT qui s'est déjà plainte à plusieurs

reprises auprès du ministère du travail de ses méthodes anti-syndicales, sans être entendue. Si Elis réussissait son OPA, cela deviendrait un méga groupe de plus de 35.000 salariés.

Le deuxième groupe est le

miner les contours de cette vente et les conséquences envisagées pour les salariés. Nous vous tiendrons informés dans notre prochain bulletin des détails de cette annonce préoccupante pour l'emploi. **Sans attendre, la**

fédération va de nouveau interpeller la nouvelle ministre du Travail sur les conséquences de la stratégie aggressive des prix d'Elis et de son

monopole dans le secteur de la blanchisserie. Ces méthodes fragilisent l'ensemble des concurrents dans la profession avec beaucoup de destructions d'emplois à la clé et des conditions de travail déplorables pour tous !



NÉGOCIATION DU PROTOCOLE D'ACCORD DANS LE CADRE DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DANS LES ENTREPRISES : LA FÉDÉRATION PROPOSE UN NOUVEL ARTICLE DANS LA PARTIE « PUBLICATION DES RÉSULTATS »



Attention : Nous avons le souci de nous assurer syndicalement que les employeurs de nos branches enregistrent correctement et sans défaut les résultats des élections

professionnelles au Centre de traitement national à Rouen.

C'est à partir de toutes ces données transmises correctement, que le ministère du Travail publie, tous les 5 ans, l'audience et la représentativité de chaque organisation syndicale au niveau interprofessionnel comme professionnel. Donc nous ne pouvons pas nous permettre d'être laxistes.

Les derniers résultats de nos branches montrent un effritement de la CGT dû en partie à certains employeurs mal intentionnés, qui n'hésitent pas à cumuler volontairement les « défauts en anomalie ». Cela permet d'invalider temporairement les résultats des élections professionnelles lorsque la CGT est largement favorite dans l'entreprise. Afin de remédier à cette difficulté, largement répandue, la fédération vous propose d'exiger la rédaction d'un nouvel article dans la partie « publication des résultats » lors de la négociation du protocole d'accord électoral. Cet article pourrait être réécrit de la façon suivante :

« *L'employeur a pour obligation de transmettre les résultats en deux exemplaires, l'un à la direction du travail, l'autre au centre de traitement national chargé de mesurer l'audience des syndicats.*

L'entreprise devra transmettre aussi à chaque organisation syndicale présente dans l'entreprise une copie du Cerfa (notification du procès-verbal des élections professionnelles). L'entreprise s'engage, après l'envoi, à corriger toute anomalie que l'administration pourrait soulever et à en apporter la preuve aux syndicats. »

Cet article écrit de cette manière obligerait les employeurs à remplir correctement les documents.

CHOMARAT RENFORCE SA STRATÉGIE INDUSTRIELLE

Après plusieurs années difficiles, le groupe Chomarat vient d'annoncer une bonne nouvelle, l'investissement de 35 millions d'euros dans ses trois usines ardéchoises pour renforcer son développement stratégique sur les fibres de verre et les composites carbone. De nouveaux métiers à tisser et autres équipements vont venir accroître la productivité du site de Mariac de plus de 30 %. Cet investissement augmentera la capacité du groupe pour se positionner plus facilement sur le marché aéronautique et automobile.

C'est une très bonne nouvelle lorsqu'on sait que notre syndicat CGT et les salariés se débattaient en 2012 avec un plan social de 182 suppressions d'emplois et en 2015 avec l'abandon de l'activité textile automobile. A cette période, la

fédération comme le syndicat CGT et notre expert demandaient une réorientation stratégique vers les secteurs du luxe ou de l'aéronautique.

Dans un article récent paru le 19 mai 2017 dans le journal « Les Echos », le directeur général du groupe Chomarat, Michel Cognet disait « *C'est la même histoire qui continue entre tradition textile ardéchoise et savoir faire régional dans les fibres de verre et renforts pour composites issus des soyeux lyonnais.* »

Notre fédération, notre syndicat CGT ne peuvent qu'aprouver cette démarche stratégique qui lie, tout à la fois, le secteur traditionnel, comme les secteurs de pointe. C'est en tout cas la meilleure garantie pour développer et pérenniser nos sites ardéchois.

11^e CONGRÈS DE L'UCR À BORDEAUX DU 13 AU 17 MARS 2017

Le 11^e congrès de l'Union Confédérale des Retraités CGT qui s'est tenu du 13 au 17 juin 2017 à Bordeaux a été un moment important. Un large débat a eu lieu avec une délégation syndicale du Bassin Méditerranéen. Nous avons également eu un large débat sur la syndicalisation des retraités, la continuité syndicale et la place des retraités dans la société. Le rapport d'activité et le document d'orientation ont été adoptés à presque 100% des votants.



Participaient au congrès pour l'UFR THCB : Marie-Hélène Bourlard et Véronique Dubois

qui sont intervenus dans le débat pour défendre les amendements déposés par l'UFRTHCB. Pascal Lucani, membre du bureau de l'UFR THCB qui était mandaté par son USR de l'Aube, Josiane Blanc et Chantal Gervais qui partici-

paient de droit en tant que membres de la commission exécutive de l'UCR CGT ont participé eux aussi au congrès.

Une nouvelle commission exécutive de l'UCR a été brillamment élue à 100%, deux membres de notre UFR THCB ont été élues :

Chantal Gervais et Marie-Hélène Bourlard. Nous leur faisons confiance pour leur travail qu'elles vont déployer dans l'UCR.

Nous leur souhaitons plein succès dans leurs nouvelles responsabilités.

NORA SALHI NOUS A QUITTÉS !



Notre camarade Nora Salhi nous a quittés fin avril. Nora a été une militante de notre fédération THCB pendant de longues années. Membre de la CEF et du Bureau fédéral, elle a travaillé près du secrétariat fédéral

plusieurs années quand elle s'est retrouvée au chômage. C'était une battante, une militante qui refusait l'injustice, qui s'engageait pour défendre les plus exposés aux politiques patronales. Elle était rigoureuse dans son travail syndical et savait multiplier en même temps les distributions de tracts sur le terrain, les réunions dans les entreprises. Ouvrière de l'habillement dans la région lyonnaise, elle est montée à Paris, elle a

donné beaucoup de son temps à la CGT, à notre fédération.

Après avoir quitté Paris pour rejoindre, avec sa fille, sa famille à Villeurbanne, elle a continué à militer là où elle était. La maladie a eu raison de ses forces, elle nous a quittés à 55 ans, c'est trop injuste ! La fédération et ses militants ne l'oublieront pas !